



## AGENCE DU TOURISME DE LA CORSE

---

### DELIBERATION ATC/CA/1/2 APPROUVANT LE COMPTE DE GESTION DU PAYEUR DE CORSE POUR L'EXERCICE 2022

---

#### SEANCE DU 15 MARS 2023

Le Conseil d'administration de l'Agence du Tourisme de la Corse s'est réuni le mercredi 15 mars 2023 à 15h00, dans la salle Henri Matisse du Palais des Congrès d'Ajaccio sous la présidence de Madame Angèle BASTIANI, Conseillère exécutive, Présidente de l'ATC.

#### **ETAIENT PRESENTS :**

\*Mmes et MM. Muriel FAGNI, François SORBA, Hervé VALDRIGHI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Juliette PONZEVERA, Christelle COMBETTE, Pierre NEGRETTI, Dominique DI MENZA, Ludovic SUSINI, Eric CASCIO.

#### **ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :**

\*Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS à Mme Angèle BASTIANI ;  
\*Mme Vanina CHIARELLI-LUZI à M. Hervé VALDRIGHI ;  
\*M. Ghjuvan'Santu LE MAO à Mme Eveline GALLONI D'ISTRIA ;  
\*M. Don Joseph LUCCIONI à M. François SORBA ;  
\*M. Paul-Joseph CAITUCOLI à Mme Juliette PONZEVERA ;  
\*M. Georges MELA à Mme Christelle COMBETTE ;  
\*M. Attilius CECCALDI à Mme Dominique DI MENZA ;  
\*M. Benoît CHAUDRON à M. Pierre NEGRETTI ;  
\*M. Guy LANNOY à M. Ludovic SUSINI ;  
\*M. Pierre-Jean RUBINI à M. Eric CASCIO.

#### **ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES :**

\*Mmes et MM. Charlotte TERRIGHI, Jean-Michel SAVELLI, Jean-Christophe ANGELINI, Vanina LE BOMIN, Véronique PIETRI, Serena BATTESTINI, Jean-Charles MARTINELLI, Jean-Marc VENTURI, Toussaint COEROLI, Paul-André ACQUAVIVA, MARCELLESI Jean-Noël, Jacques COSTA, Jean TOMA.

### **MEMBRE CONSULTATIF PRESENT :**

\*Mme Martine STAEBLER, Payeur Régional de Corse.

### **MEMBRES CONSULTATIFS ABSENTS EXCUSES ET NON REPRESENTES :**

- \*M. le Président du Conseil Exécutif de Corse ;
- \*M. le Préfet de Corse ;
- \*M. le Président de l'Agence de Développement Economique de la Corse ;
- \*M. le Président de l'Agence d'Aménagement Durable, d'Urbanisme et d'Energie de la Corse ;
- \*M. le Président de l'Office de l'Environnement de la Corse ;
- \*M. le Président de l'Office de Développement Agricole et Rural de la Corse ;
- \*M. le Président de l'Office Hydraulique de la Corse ;
- \*Mme la Présidente de l'Office des Transports de la Corse.

### **ETAIENT EGALEMENT PRESENTS :**

Pour la Collectivité de Corse :

\*Mme Muriel TOMASI, Direction des opérateurs et de l'évaluation des politiques publiques.

Pour l'Agence du Tourisme de la Corse :

- \*M. Frédéric PETRUCCI, Directeur ;
- \*M. Gérard PERALDI, Secrétaire général ;
- \*M. Maxime POLI, Chargé de mission auprès de la Présidente ;
- \*M. Jean-GUILLAUME FILIPPI, Responsable Ressources Humaines ;
- \*Mme Marie-Madeleine AMBROSINI, Assistante de la Présidente.

### **LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE DU TOURISME DE LA CORSE**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** la loi n°91/428 du 13 mai 1991 portant statuts de la Collectivité Territoriale de Corse ;

**Vu** la délibération n° 92/105 AC de l'Assemblée de Corse du 30 septembre 1992 portant adoption des statuts de l'Agence du Tourisme de la Corse et les textes modificatifs successifs ;

**Vu** l'arrêté n° 21/007 CE du Président du Conseil exécutif de Corse du 6 juillet 2021 portant désignation de Mme Angèle BASTIANI, Présidente de l'Agence du Tourisme de la Corse ;

**Vu** la délibération n° 21/129 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2021 portant désignation des représentants de l'Assemblée de Corse au sein des organismes divers ;

**Vu** l'arrêté n° 21/173 CE du Président du Conseil exécutif de Corse du 21 septembre 2021 portant désignation des membres du Conseil d'administration de l'Agence du Tourisme de la Corse ;

**Vu** l'arrêté n° 22/055 CE du Président du Conseil exécutif de Corse du 15 février 2022 portant désignation des membres du Conseil d'administration de l'Agence du Tourisme de la Corse ;

**Vu** l'arrêté n° 22/971 CE du Président du Conseil exécutif de Corse du 6 décembre 2022 portant désignation des membres du Conseil d'administration de l'Agence du Tourisme de la Corse ;

**Vu** la délibération n° ATC/CA/3/2 du 19 avril 2018 portant adoption du Règlement financier de l'Agence du Tourisme de la Corse, modifiée par délibération n° ATC/CA/5/3 du 11 décembre 2018 et par délibération ATC/CA/3/3 en date du 4 juillet 2019 ;

**Vu** la délibération n° 21/195 AC de l'Assemblée de Corse du 18 novembre 2021 adoptant le Règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse ;

**Vu** la délibération n° 22/036 AC de l'Assemblée de Corse du 1<sup>er</sup> avril 2022 adoptant le Budget Primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2022 ;

**Vu** la délibération n° ATC/CA/2/2 du 11 avril 2022 portant adoption du Budget Primitif de l'ATC par nature et par chapitre pour l'exercice 2022 ;

**Vu** la délibération n° ATC/CA/4/5 du 13 décembre 2022 portant adoption de la Décision modificative N°1 du Budget primitif de l'ATC pour l'année 2022.

### **Sur rapport de sa Présidente**

#### **Après en avoir délibéré**

#### **ARTICLE PREMIER :**

**APPROUVE** le Compte de gestion pour l'exercice 2022 établi par Mme le Payeur de Corse, lequel est en parfaite concordance avec le Compte administratif

#### **ARTICLE 2 :**

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de l'Agence du Tourisme de la Corse et de la Collectivité de Corse.

AIACCIU, le 15 mars 2023

**La Présidente**



**Angèle BASTIANI**